

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1987

69° ANNÉE — N° 768

revue internationale de la croix-rouge



INTER ARMA CARITAS



GENÈVE
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
FONDÉ EN 1863

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

- M. CORNELIO SOMMARUGA, docteur en droit de l'Université de Zurich, d' h.c. *rer. pol.* de l'Université de Fribourg (Suisse), *président* (membre depuis 1986)
- M^{me} DENISE BINDSCHEDLER-ROBERT, docteur en droit, professeur honoraire de l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, *vice-présidente* (1967)
- MM. MAURICE AUBERT, docteur en droit, *vice-président* (1979)
- ULRICH MIDDENDORP, docteur en médecine, chef de la clinique chirurgicale de l'Hôpital cantonal, Winterthour (1973)
- ALEXANDRE HAY, docteur h.c. des Universités de Genève et de Saint-Gall, avocat, ancien directeur général de la Banque nationale suisse, *président de 1976 à 1987* (1975)
- RICHARD PESTALOZZI, docteur en droit, ancien vice-président du CICR (1977)
- ATHOS GALLINO, docteur honoris causa de l'Université de Zurich, docteur en médecine, maire de Bellinzone (1977)
- ROBERT KOHLER, docteur ès sciences économiques (1977)
- RUDOLF JÄCKLI, docteur ès sciences (1979)
- DIETRICH SCHINDLER, docteur en droit, professeur à l'Université de Zurich (1961-1973) (1980)
- HANS HAUG, docteur en droit, professeur honoraire de l'Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall, ancien président de la Croix-Rouge suisse (1983)
- PETER ARBENZ, licencié ès sciences politiques (1983), (*en congé depuis mars 1986*)
- PIERRE KELLER, docteur en philosophie en relations internationales (Yale), banquier (1984)
- RAYMOND R. PROBST, docteur en droit, ancien ambassadeur de Suisse, ancien secrétaire d'Etat au Département fédéral des Affaires étrangères à Berne (1984)
- ODILO GUNTERN, docteur en droit, ancien député au Conseil des Etats (1985)
- ANDRÉ GHELFI, ancien secrétaire central et vice-président de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie (1985)
- M^{me} RENÉE GUISAN, secrétaire générale de l'«Institut de la Vie» international, membre de la fondation suisse *Pro Senectute*, membre de l'«International Association for Volunteer Effort» (1986)
- MM. DANIEL FREI, professeur de science politique à l'Université de Zurich (1986)
- ALAIN B. ROSSIER, docteur en médecine, ancien professeur de rééducation des paraplégiques à l'Université de Harvard, *privat-docent* à la faculté de médecine de l'Université de Genève, président de la Société médicale internationale de paraplégie (1986)
- M^{me} ANNE PETITPIERRE, docteur en droit, avocate, diplômée de l'Ecole d'Interprètes de Genève (1987)
- M. PAOLO BERNASCONI, avocat, *lic. iur.*, chargé de cours de droit pénal économique aux Universités de Saint-Gall et de Zurich, ancien Procureur Général à Lugano, commissaire de la Fondation suisse *Pro Juventute* (1987)

CONSEIL EXÉCUTIF

- M. CORNELIO SOMMARUGA, *président*
M. MAURICE AUBERT
M. RICHARD PESTALOZZI
M. ATHOS GALLINO
M. RUDOLF JÄCKLI
M. PIERRE KELLER
M. ANDRÉ GHELFI

REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

SOMMAIRE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1987
N° 768

Cent vingt-cinq ans à l'œuvre	607
<i>Lancement du programme de commémoration du 125^e anniversaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge</i>	
Les Réunions statutaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	610
— VI ^e session de l'Assemblée générale de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	610
— Réunion du Conseil des Délégués	617
Résolutions du Conseil des Délégués	622
Jacques Verhaegen: Entraves juridiques à la poursuite des infractions au droit humanitaire	634
<i>Raison d'Etat, nécessités militaires, interprétation restrictive des lois pénales, autant d'entraves à la poursuite des infractions au droit humanitaire. L'analyse qu'en fait l'auteur illustre bien le dilemme classique entre le droit «à la merci des Etats» et le droit «au-dessus des Etats»</i>	

*Sous la présidence de M. Alexandre Hay — Le CICR
de 1976 à 1987*

La croissance maîtrisée 648

*Une réflexion sur la problématique de l'action humanitaire du
CICR de ces dix dernières années, un témoignage sur l'homme
qui a conduit l'institution pendant cette décade et sur l'équipe de
collaborateurs qui l'ont servi*

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Visites officielles au CICR 668

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES:

Afrique — Amérique latine — Asie — Europe — Moyen-Orient —
Afrique du Nord 670

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

**125^e anniversaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge**

Programme de commémoration 683

Le Croissant-Rouge égyptien a 75 ans (II) 685

FAITS ET DOCUMENTS

**Alexandre Kiss: L'Institut international des droits de l'homme
(Strasbourg - France)** 689

*Pour mieux connaître cet Institut qui se voue depuis bientôt
vingt ans à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des
droits de l'homme*

**XII^e Table Ronde de l'Institut international de droit humanitaire (San
Remo, septembre 1987)** 696

La République du Guatemala ratifie les Protocoles 704

Le Burkina Faso ratifie les Protocoles 704

LIVRES ET REVUES

Constraints on the Waging of War (Frits Kalshoven)	705
Bibliography of International Humanitarian Law applicable in armed conflicts	706
Derecho humanitario internacional (Igor Blischenko)	707
Intervention humanitaire: aspects juridiques — La protection du médecin volontaire	709
Publications récentes	713
Table des matières de l'année 1987	716

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est, avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les 145 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge reconnues, l'une des trois composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Institution humanitaire indépendante, le CICR est l'organe fondateur de la Croix-Rouge. Intermédiaire neutre en cas de conflits armés et de troubles, il s'efforce d'assurer, de sa propre initiative ou en se fondant sur les Conventions de Genève, protection et assistance aux victimes des guerres internationales et civiles, des troubles et tensions internes, apportant ainsi sa contribution à la paix dans le monde.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* est publiée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) depuis 1869. Elle a porté à l'origine le titre de « Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés », puis de « Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge ».

- Organe officiel du CICR et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
- publication spécialisée dans le droit international humanitaire et la doctrine du CICR,
- chronique des activités internationales de la Croix-Rouge, ouvrage de référence essentiellement, qui garde la mémoire des événements,

la *Revue internationale* maintient un courant d'informations et constitue le lien nécessaire entre les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* paraît, une fois tous les deux mois, en trois éditions principales :

en français: REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

en anglais: INTERNATIONAL REVIEW OF THE RED CROSS (depuis 1961)

en espagnol: REVISTA INTERNACIONAL DE LA CRUZ ROJA (depuis 1976)

Elle publie également, en allemand, un cahier d'*Extraits* des textes parus dans les éditions principales.

RÉDACTION: Jacques Meurant, d' sc. pol., rédacteur en chef

ADRESSE: Revue internationale de la Croix-Rouge
17, avenue de la Paix
CH - 1202 - Genève, Suisse

ABONNEMENTS: un an 30 francs suisses; le numéro 5 francs.

Compte de chèques postaux: 12 - 1767 Genève

Compte bancaire: 129.986 Société de Banque Suisse, Genève

*Seuls les textes signés par le Comité international de la Croix-Rouge
engagent la responsabilité de celui-ci.*
